

[Saint-Clair-de-Halouze](#)[L'Orne Combattante du 6 juin 2024](#)

334 mots

école.

## Aucun recalé au permis piéton

Les élèves de CE2 ont passé le permis piéton, le vendredi 31 mai à l'école de [Saint-Clair-de-Halouze](#).

C'est peut-être le premier examen que passent les élèves de CE2 : le permis piéton ! Et c'est tout à fait sérieux et utile : « **il s'agit d'adopter de bons comportements pour pouvoir se déplacer à pied en toute sécurité** », explique Marine Laurence, professeur des écoles à [La Chapelle-Biche](#) pour cette quatrième édition.

Pour passer l'examen, ses 13 élèves ont rejoint les sept jeunes du même niveau encadrés par Céline Blanchet, professeure à [Saint-Clair-de-Halouze](#). C'était aussi l'occasion pour les futurs CM1 de la Chapelle de découvrir les locaux de leurs petits camarades.

La gendarmerie de [Tinchebray](#) avait délégué M. Lejamble pour faire passer les épreuves : « **la différence avec le permis de conduire, c'est qu'il n'y a pas d'épreuves pratiques. Les enfants ont chacun reçu un petit livret très complet qui explore tous les cas de figure pour un piéton de leur âge, pièges compris.** »

On lit par exemple cette mise en garde : « **Tu es plus petit donc moins visible. Tu dois être encore plus prudent qu'un adulte...** »

On ne peut qu'être impressionnés par la rigueur avec laquelle le permis piéton a été préparé. Les élèves, très réactifs et concentrés, ont commenté en donnant des explications pleines de bon sens et sans se démonter devant [Jean-Luc Champin](#), maire de [Saint-Clair](#) et [Jean-Claude Dorsy](#), maire de [La Chapelle-Biche](#). Leurs réponses étaient bluffantes !

C'est avec le concours de l'association de prévention de la [MAIF](#) que les livrets et le « Permis piéton » très officiel ont été conçus.

Bonne nouvelle : les 20 élèves présents ont été « reçus » et sont tous repartis avec leur permis. Ce qui devrait forcer le respect des automobilistes qui n'ont qu'un permis de conduire.



Si tu traverses et que le bonhomme rouge s'allume, que fais-tu ?



Les élèves de CE2 des communes de Saint-Clair-de-Halouze et de La Chapelle-Biche avec les deux maires, les enseignantes et le gendarme.